Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604042-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/042

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/042 : COMMUNAUTE DE COMMUNES- CONVENTION POUR LA GESTION DU PARKING COMMUNAUTAIRE ET DU PREAU.

Rapporteur : Patrick HAUPAS

CONTEXTE : *Après discussion avec la communauté de communes il a été convenu de* déléguer à la commune l'entretien du parking communautaire et ses équipements (sanitaires, abri vélo, espaces verts) ainsi que le préau.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et suivants relatifs aux compétences et à l'organisation des conseils municipaux ;

Vu la délibération n° 2020-045 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Brocéliande ;

Considérant que le parking communautaire situé sur le territoire de la commune de Paimpont comprend des sanitaires, un abri à vélos et des espaces verts nécessitant une organisation et un entretien réguliers ;

Considérant que le préau intercommunal doit bénéficier d'un entretien et d'une maintenance conforme aux normes de sécurité et de confort des usagers ;

Considérant que le Conseil Municipal doit autoriser le maire à signer toute convention nécessaire à la mise en œuvre de la gestion et de l'entretien des équipements communautaires par la commune ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604042-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

VALIDE le projet de convention entre la commune de PAIMPONT et la communauté de commune de Brocéliande.

Article 2 :

MANDATE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE DE PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON